DOSSIER DEMANDE CONTRAT DOCTORAL - CONCOURS 2023

ECOLE DOCTORALE

SCIENCES DE LA VIE, SANTE, AGRONOMIE, ENVIRONNEMENT

***1 - Tout dossier, non réalisé sur le formulaire de cette année (ce formulaire !), sera déclaré non conforme. Il ne sera pas analysé.***

***2 - Les parties en italique (rouges ou noires, en gras ou non) dans ce formulaire ne sont là que pour vous aider à constituer le dossier. Veuillez SVP les effacer avant de renvoyer le dossier.***

***3 - Veuillez aussi SVP respecter toutes les instructions qui sont destinées à obtenir une présentation homogène de façon à faciliter le travail du bureau de l’ED SVSAE pour l'examen des dossiers.***

***4 - Chaque dossier complet ne devra pas excéder 5 pages.***

***ECRIRE LE DOSSIER EN ARIAL, 10 POINTS, INTERLIGNE SIMPLE, SANS ESPACEMENT AVANT OU APRES, JUSTIFICATION TOTALE, MARGES DE 1,5 CM DE CHAQUE COTE.***

***5 - Les fiches de présentation des projets (résumés paragraphe 16) sont à faire obligatoirement en francais et en anglais, avec respect de la taille demandée.***

***Tous les dossiers devront parvenir :***

* ***par courrier électronique envoyé exclusivement à la gestionnaire de l'Ecole Doctorale, Mélanie Moulin, avant le 17 Mars 2023, 12h, délai de rigueur,***
* ***sous format « word ». Tout pdf vous sera renvoyé,***
* ***et uniquement par l’intermédiaire du Directeur/Directrice de l’unité. Aucun envoi direct isolé ne sera pris en compte****.*

*Un message d'accusé réception vous sera envoyé. Si vous ne recevez rien, c'est qu'il y a eu un problème de transmission. Contactez la gestionnaire de l’école doctorale.*

***Le Directeur/la Directrice de l’unité ou de l’équipe devra en parallèle envoyer, avant le 17 Mars 2023, 12h, à la Directrice de l'ED, la liste des sujets de thèse présentés par l’unité ou l’équipe, les noms des Directeurs/Directrices, Co-Directeurs/Co-Directrices, Co-Encadrant(e)s concernés et leur taux d’encadrement respectif à la date du 01/09/2023*** *(sans tenir compte du futur contrat doctoral demandé).*

**DOSSIER DEMANDE CONTRAT DOCTORAL – CONCOURS 2023**

**1 - Unité ou Equipe d'accueil :**

*Préciser l’intitulé et le n° d'agrément du ministère ou de l'organisme ex EA xxx, UMR xxx ou UR xxx*

**2 - Directeur/Directrice de l’Unité ou de l’Equipe d’accueil :**

**3 - Directeur/Directrice de thèse :**

**Taux d’Encadrement sur ce sujet :**

*Nécessairement titulaire de l'HDR, ou équivalent, ou grade de DR, au moment de la sélection du (de la) candidat(e).*

*Le Directeur/Directrice de thèse est seul(e) responsable du bon déroulement de la thèse devant l'Ecole* *Doctorale.* *Pour cette raison,* ***il ne peut pas y avoir plusieurs Directeurs/Directrices de thèses pour un même doctorant, mais il peut y avoir un(e) ou un(e) seul(e) Co-Directeur/Co-Directrice, voire un(e) ou des Co-Encadrant(es) (non HDR)***.

***Le taux d’Encadrement du Directeur/Directrice de thèse doit être d’au moins 40%.***

***L'HDR qui présente la proposition en tant que Directeur/Directrice de thèse s'engage à encadrer effectivement le bénéficiaire de l'allocation.***

Mentionner **le nom de la personne**, qui sera **Directeur/Directrice de thèse,** vis à vis de l'Ecole Doctorale, et **son taux d’encadrement sur ce projet**.

**Taux total d’encadrement au 01/09/2023 :**

sans prendre en compte ce futur contrat potentiel.

**Date d'obtention de l'HDR du Directeur/Directrice de thèse :**

*Il s'agit de la date de soutenance devant le jury et non de la date de l'autorisation de soutenir délivrée par l'Université.*

**4 - Co-Directeur/Co-Directrice :**

**Taux d’Encadrement sur ce sujet :**

Si une co-direction s'avère nécessaire, mentionner **le nom de la personne**, **obligatoirement titulaire de l'HDR**, qui participera à l'encadrement **sous la responsabilité du Directeur/Directrice de thèse,** vis à vis de l'Ecole Doctorale, et **son taux d’encadrement sur ce projet**.

***Le taux d’Encadrement du Co-Directeur/Co-Directrice doit être d’au moins 30 %.***

**Taux total d’encadrement au 01/09/2023 :**

sans prendre en compte ce futur contrat potentiel.

**Date d'obtention de l'HDR du Co-Directeur/Co-Directrice éventuel(le) :**

*Il s'agit de la date de soutenance devant le jury et non de la date de l'autorisation de soutenir délivrée par l'Université.*

**5 - Co-Encadrant(e) (non HDR) :**

**Taux d’Encadrement sur ce sujet :**

Si un co-encadrement s'avère nécessaire, mentionner **le nom de la personne ou des personnes, non HDR**, qui participeront à l'encadrement **sous la responsabilité du Directeur/Directrice de thèse,** vis à vis de l'Ecole Doctorale.

***Le taux d’Encadrement du ou des Co-Encadrant (es) doit être d’au moins 30 %.***

**Taux total d’encadrement au 01/09/2023 :**

sans prendre en compte ce futur contrat potentiel.

**Paragraphe 5 à remplir 2 fois s’il y a 2 Co-Encadrants**

**6 - Titre de la thèse :**

**7 - Exposé du sujet proposé :**

**Ne pas dépasser l'équivalent de ¾ de page en conservant la taille de police.**

**8 - Liste des 8 publications les plus représentatives du Directeur/Directrice de thèse depuis 2018 :**

**Toute production ayant suivi un processus d’évaluation par les pairs, accessible en libre accès (pré-publications, livres, articles de données...) sera considérée**. Ceci inclut les différentes formes de l’édition scientifique et notamment celle des plateformes d’édition ouverte (Open Access diamant, Peer Community In). Pour les publications déposées sur une plateforme d’archive ouverte (par exemple HAL), veuillez préciser le lien vers la revue en accès ouvert.

**Ne pas mettre les communications dans des congrès ou réunions diverses.**

**Donner les références complètes avec les noms de tous les auteurs et le titre**. Si un article est accepté, mais non paru, joindre la lettre d'acceptation.

**Les brevets sont pris en compte.**

Les articles 2023 en cours de rédaction ne seront pas comptabilisés.

# 9 - Liste des 8 publications les plus représentatives du Co-Directeur/Co-Directrice éventuel depuis 2018 :

**Toute production ayant suivi un processus d’évaluation par les pairs, accessible en libre accès (pré-publications, livres, articles de données...) sera considérée**. Ceci inclut les différentes formes de l’édition scientifique et notamment celle des plateformes d’édition ouverte (Open Access diamant, Peer Community In). Pour les publications déposées sur une plateforme d’archive ouverte (par exemple HAL), veuillez préciser le lien vers la revue en accès ouvert.

**Ne pas mettre les communications dans des congrès ou réunions diverses.**

**Donner les références complètes avec les noms de tous les auteurs et le titre**. Si un article est accepté, mais non paru, joindre la lettre d'acceptation.

**Les brevets sont pris en compte.**

Les articles 2023 en cours de rédaction ne seront pas comptabilisés.

# 10 - Liste des thèses dirigées ou co-dirigées par le Directeur/Directrice de thèse depuis 2018 :

Mentionner le nom des doctorants, votre pourcentage d’encadrement, la date de soutenance (effectuée ou prévue), la durée de la thèse (en mois), le mode de financement de la thèse et l'université.

**11 - Liste des thèses dirigées ou co-dirigées par le co-Directeur/co-Directrice éventuel(le) depuis 2018 :**

Mentionner le nom des doctorants, votre pourcentage d’encadrement, la date de soutenance (effectuée ou prévue), la durée de la thèse (en mois), le mode de financement de la thèse et l'université.

# 12 - Liste des publications issues des thèses des doctorants mentionnés ci-dessus encadrés par Directeur/Directrice et Co-Directeur/Co-Directrice éventuel(le) :

*Ne mentionner que les publications ou brevets réalisées sur le travail de thèse et cosignés par l'étudiant et le Directeur /Directrice de thèse ou le Co-Directeur/Co-Directrice.*

# 13 - Devenir des anciens doctorants (mentionnés ci-dessus) encadrés par Directeur/Directrice et Co-Directeur/Co-Directrice éventuel(le) :

Préciser la situation actuelle des docteurs en terme d'emploi. Soyez aussi précis que possible tant à propos du type d'emploi exercé que de l'employeur. Eviter impérativement les sigles qui n'ont pas une signification évidente.

# 14 - Au maximum 5 contrats obtenus depuis 2018 :

Privilégiez les **contrats financés à la suite d'un appel d'offre et d'une sélection par un comité scientifique national ou international,** qui mettent le mieux en valeur la qualité scientifique de votre travail (exemples : ANR, ACI du ministère, ATIPE du CNRS, ATC INSERM, contrat CEE etc..). **Il n’est pas nécessaire de lister, par exemple, une somme de 2000 € qui a servi à financer un bureau, des chaises…**

Préciser la date d'obtention de ces contrats et leur durée. Préciser si l'un des contrats porte sur le thème du sujet de thèse proposé. **Indiquez impérativement votre statut par rapport à ces contrats :** coordinateur d'un projet impliquant plusieurs équipes, responsable d'une équipe participante ou seul bénéficiaire, ou membre d'une équipe participante.

# 15 – Observations :

**Mentionner ici tout élément complémentaire que vous jugez utile.**

**16 - Fiche de présentation, à remplir OBLIGATOIREMENT en français et en anglais**

Veuillez respecter scrupuleusement la présentation de l’exemple donné ci-dessous !

**Très important : L’ensemble de la fiche (c'est-à-dire avec le titre, nom du Directeur/Directrice, …) ne doit pas dépasser** **1990 caractères, espaces** **compris.**

Si vous voulez gagner quelques lignes de texte, vous pouvez ne conserver qu'une seule publication au lieu de deux, mais il est important pour les étudiants qui consulteront la fiche d'avoir au moins une publication avec le titre complet, ce qui donne une première idée de votre activité.

**UMR CNRS 6023 Laboratoire Microorganismes : Génome et Environnement, Clermont Université (C. Amblard)**

**Directeur de thèse :** Nicolas Blot (MCU-HDR), co-directeur Bernard Viguès (CR1 CNRS)

[Nicolas.blot@univ-bpclermont.fr](mailto:Nicolas.blot@univ-bpclermont.fr)

**Nosema ceranae, un parasite émergent de l’abeille Apis mellifera: impact de pesticides sur la virulence de ce pathogène**

*Les pertes massives de colonies d’abeilles domestiques observées dans le monde entier sont très préoccupantes, étant donné le rôle majeur que jouent ces insectes dans la pollinisation. Actuellement, la plupart des scientifiques supposent que ces mortalités ont une origine multifactorielle qui impliquerait notamment des pesticides et des agents pathogènes. La microsporidie Nosema ceranae est un des parasites les plus fréquemment rencontrés chez les abeilles entraînant une maladie appelée nosémose. Cependant, une forte prévalence de N. ceranae est également retrouvée dans des colonies saines. Ceci suggère l’existence de souches virulentes et de souches asymptomatiques et/ou que d’autres facteurs comme les pesticides pourraient influencer la virulence de cette microsporidie. Le projet a pour but, d’une part, de préciser la virulence de différents isolats de N. ceranae et, d’autre part, d’évaluer l’impact des pesticides sur la sensibilité des abeilles à la nosémose. Ce projet fait partie des objectifs du programme européen COLOSS (prevention of honey bee COlony LOSSes, a Food and Agriculture European COST action) auquel l’équipe participe. Un programme ANR « jeunes chercheurs » et un projet MIE CNRS en cours d’évaluation permettront de soutenir ce travail.*

***Blot, et al.*** *(2009).* [*Phycourobilin in trichromatic phycocyanin from oceanic cyanobacteria is formed post-translationally by a phycoerythrobilin lyase-isomerase.*](http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/19182270?itool=EntrezSystem2.PEntrez.Pubmed.Pubmed_ResultsPanel.Pubmed_RVDocSum&ordinalpos=1) *J Biol Chem 284: 9290-8.*

***Damaj, et al.*** *(2009).* [*Cross-study analysis of genomic data defines the ciliate multigenic epiplasmin family: strategies for functional analysis in Paramecium tetraurelia.*](http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/19493334?itool=EntrezSystem2.PEntrez.Pubmed.Pubmed_ResultsPanel.Pubmed_RVDocSum&ordinalpos=1) *BMC Evol Biol 9: 125.*

*ATTENTION L'ENSEMBLE DU TEXTE NE DOIT PAS DEPASSER*

*1990 CARACTERES, ESPACES COMPRIS*

*Dans l’exemple proposé dans le cadre : n = 1984 caractères*